

Conseil municipal : plusieurs décisions concernaient les écoliers

Lors du dernier conseil municipal, qui s'est tenu récemment, dans le cadre des délégations du conseil municipal au maire, Martine Venturini a signé la mise en place d'un service de transport scolaire à la mi-journée d'un montant minimal de 20 000 € HT et d'un montant maximal de 85 000 € HT. Le tarif initial est de 95 € HT par jour scolaire.

Elle a également signé, avec le cabinet In vivo architecture, un contrat de maîtrise d'œuvre pour le projet de restructuration du restaurant scolaire et du dojo. Le montant des honoraires liés à ce contrat s'élève à 21 860 € HT.

Par ailleurs, à 17 voix pour, 1 contre et 1 abstention, le conseil municipal a validé le projet de restructuration du restaurant scolaire et décidé de solliciter l'octroi d'une subvention auprès de la Région, du Département, et de tout autre financeur éventuel.

Enfin, les élus ont fixé la participation communale à l'école privée Bellecour à un montant de 8 217 €, et octroyé une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 783 € pour l'aide aux classes maternelles (18 voix pour et 1 abstention)